

3. Le Gouvernement canadien considère que la méthode dite «de répartition unitaire» (unitary apportionment), qui est utilisée par certains États membres des États-Unis pour attribuer des revenus aux bureaux et aux filiales américaines de sociétés canadiennes, se traduit par une imposition inéquitable et fait peser des charges administratives excessives sur les sociétés canadiennes qui exercent leur activité dans lesdits États. Selon cette méthode, le bénéfice réalisé par une société canadienne à l'occasion de l'exercice d'une activité aux États-Unis n'est pas déterminé sur la base du principe des relations de pleine concurrence mais est calculé à partir d'une formule prenant en compte non seulement les revenus de la société canadienne et des ses filiales situées dans le monde entier mais encore les biens, les salaires et les ventes de l'ensemble de ces sociétés. Une société multinationale canadienne ayant de nombreuses filiales situées dans plusieurs pays subit des dépenses onéreuses en raison de l'obligation d'avoir à fournir à un État américain les livres de compte et les registres de l'ensemble de ces sociétés. Il est entendu que le Sénat des États-Unis n'a pas accepté qu'une quelconque limitation soit apportée par une convention à la compétence fiscale des États et qu'une disposition qui était destinée à limiter l'usage de la méthode de répartition unitaire (unitary apportionment) dans le cas des sociétés du Royaume-Uni a été récemment rejetée par le Sénat. Le Canada continue d'être concerné par ce problème dans la mesure où il affecte des sociétés multinationales canadiennes. Si une disposition acceptable sur ce sujet pouvait être trouvée, les États-Unis accepteraient de reprendre les négociations avec le Canada sur ce sujet.

4. J'ai l'honneur de vous proposer que la présente Note, ainsi que votre réponse, constituent l'accord de nos deux Gouvernements sur ces différents points.

5. Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire du trésor, l'assurance de ma très haute considération.

Le premier ministre suppléant  
et ministre des Finances du Canada,  
ALLAN J. MACEACHEN

L'honorable G. William Miller,  
Secrétaire du trésor,  
Washington, D.C..